

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE****Syndicat mixte
Artois
Mobilités****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL****Séance du jeudi 18 juin 2026****Le jeudi 18 juin 2026 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.La présidence a été assurée par **M. Alain DUBREUCQ, Président**, assisté de M. Christophe PILCH, 1^{er} vice-président, M. David THELLIER 2^{ème} vice-président et M. Tony MOULIN, 3^{ème} vice-président.Titulaire(s) présent(s)**CABBALR** (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Nicolas CARRE ; M. Arnaud MONTEWIS ; M. David THELLIER.**CAHC** (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie CUVILLIER ; M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Christian MUSIAL ; M. Christophe PILCH ;**CALL** (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Nicolas CHERET ; M. Romain DRUMEZ ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Tony MOULIN ; M. André KUCHCINSKI.Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)**CABBALR** : M. Julien DAGBERT ; M. Sébastien DARRAS ; M. Olivier GACQUERRE, Jean-Marie MACKE**CAHC** : M. Philippe KEMEL ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Arnaud RAISON ;**CALL** : Mme Martine CHWICKO ; M. Maurice VISEUX.Suppléant(s) présent(s)**CABBALR** : Mme Laëtitia MARIINI ; ; M. Jacky LEMOINE**CAHC** : Néant**CALL** : M. David KUSNIREK ; Mme Sylvie LANCERY ; M. Fabrice PLANQUESuppléant(s) absent(s) / excusé(s)**CABBALR** : M. Hervé DEROUBAIX ; Mme Sophie DUBY ; M. Maurice LECONTE ; M. Jacques SWITALSKI ; M. Gaëtan VERDOUCQ.**CAHC** : M. Didier BONNET ; M. Régis DELATTRE ; Mme Aurore FERNANDEZ ; M. Charly MEHAIGNERY ; Mme Inès TAOURIT. M. Jérôme VALLIN ; Mme Mildred WERQUIN.**CALL** : M. Bruno TRONI ; M. Sébastien OGEZ ; Mme Violette DUFOUR ; Mme Anne-Marie DUHAMELSuppléances : Mme LANCERY représente M. VISEUX ; M. Fabrice PLANQUE représente Mme CHWICKO ; Mme MARIINI représente M. DAGBERT ; M. LEMOINE représente M. GACQUERRE ; M. DARRAS a donné pouvoir à M. THELLIER ; M. MACKE a donné pouvoir à M. CARRE ; M. RAISON a donné pouvoir à M. MUSIAL ; M. MACIEJASZ a donné pouvoir à M. PILCH ; M. KEMEL a donné pouvoir à M. DELLA FRANCASecrétaire de séance : M. André KUCHCINSKIAdministration : M. Paskal BARBELETTE ; M. Quentin DENOYELLE ; M. Benoît DESCAMPS ; Mme Stéphanie HUBINET ; Mme Elise POUILLET ; M. Fabrice SIROP**LE COMITÉ RAPPELLE** que conformément aux articles R.421-I et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

Régulièrement convoqué
le 12/06/2026**Objet : Désignation du
représentant d'Artois
Mobilités au sein de
l'assemblée
départementale du CNAS
(point 8)****RÉSULTAT DU VOTE :**Nombre de titulaires
en exercice :
21Nombre de titulaires
présents :
12Nombre de suppléants
présents :
5Nombre de suppléants
votants :
4Pouvoir(s) :
5Nombre total de
votants :
21Accusé de réception du
contrôle de légalité
Le : **25/06/2026**Publication
Le : **25/06/2026**Certifié exécutoire
Le : **25/06/2026**

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Désignation du représentant d'Artois Mobilités au sein de l'assemblée départementale du CNAS

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21 relatifs aux modes de scrutin et L.2121-33 relatif à la désignation de représentants de la commune au sein des organismes extérieurs ;

Vu la délibération n°36 du comité syndical du 23 juin 2003 décidant de l'adhésion du SMTAG au Comité national d'action sociale (CNAS) ;

Considérant que, dans le cadre du renouvellement des instances, il convient de procéder à l'élection du représentant d'Artois Mobilités au sein de l'assemblée départementale du CNAS ;

Après avoir entendu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

Article 1er : PRÉCISE qu'Artois Mobilités renouvelle son adhésion au CNAS.

Article 2 : PROCÈDE à la désignation du représentant d'Artois Mobilités au sein de l'assemblée départementale du CNAS, au scrutin public :

Est candidat : **M. André KUCHCINSKI**

Le candidat a obtenu 21 voix.

Est élu : **M. André KUCHCINSKI**

Résultat du vote :

Abstention(s) : 0

Pour : 21

Contre : 0

Fait et délibéré le 18 juin 2026

Pour extrait certifié conforme.



Alain DUBREUCQ
Président d'Artois Mobilités